

# Carrossier-réparateur

RÉF | 2948

## OBJECTIF ET CONTENU

### Objectif

Au terme de cette formation en alternance dont la majeure partie se déroule en entreprise, vous serez capable de :

- Assurer la réalisation d'un devis de réparation;
- Gérer les relations avec les experts;
- Gérer les relations avec les assurances;
- Assurer l'accueil et la communication avec les clients;
- Gérer l'atelier;
- Gérer une entreprise du secteur de la mobilité;
- Appliquer des techniques spécifiques de carrosserie;

### Programme

#### • Cours professionnels :

##### **Année préparatoire :**

Démontage, remontage, ajustage carrosserie et mécanique (14h);

Pratique démontage, remontage, ajustage carrosserie et mécanique (14h);

Electricité et électronique (18h);

Pratique électricité et électronique (12h);

Tôlerie (30h);

Pratique tôlerie (24h);

Soudure (26h);

Pratique soudure (28h);

Préparation (12h);

Pratique préparation (18h);

Peinture (30h);

Pratique peinture (22h);

Prévention (8h).

##### **2ème année :**

Réalisation d'un devis de réparation (36h);

Gestion de l'atelier (44h);

Application des techniques spécifiques (théorie) (20h);

Application des techniques spécifiques (pratique) (28h).

##### **3ème année :**

Relation avec les experts (24h);

Relation avec les assurances (20h);

Accueil et communication avec les clients (16h);  
Gestion d'une entreprise du secteur de la mobilité (40h);  
Application des techniques spécifiques (théorie) (12h);  
Application des techniques spécifiques (pratique) (16h).

[Pour plus d'informations, visitez le site de l'organisme.](#)

• **Cours de Gestion :**

Esprit d'entreprendre; Création d'entreprise; Législation;  
Stratégie commerciale; Gestion commerciale;  
Comptabilité; Fiscalité; Plan financier.

• **Pratique Professionnelle :**

Vous devrez être occupé dans la profession sous forme soit d'un(e) :

- [Convention de stage](#) passée entre le candidat et un patron-formateur avec supervision d'un [délégué à la tutelle](#).

- Contrat de travail

- Pratique en entreprise (pratique minimum obligatoire pour les personnes qui sont dans l'impossibilité de répondre à l'une des situations reprises ci-dessus).

Peuvent être dispensés de cette obligation d'occupation dans la profession, les auditeurs :

- Titulaires d'un certificat d'apprentissage dans la profession

- Titulaires d'un diplôme technique ou professionnel dans la profession

- Occupés ou ayant été occupés dans la profession 2 années à temps plein sur les 6 dernières années.

Le [délégué à la tutelle](#) est l'intermédiaire à la conclusion de la convention de stage. Il est chargé de tous les aspects administratifs et veille au bon déroulement de la formation pratique en entreprise. N'hésitez pas à le contacter pour une information ou un conseil. Cette formule en alternance (cours + pratique professionnelle au quotidien) est rémunérée et aboutit souvent à l'engagement du stagiaire au sein de l'entreprise qui l'a accueilli.

Diplôme de chef d'entreprise, homologué par la Fédération

**Certification(s) visée(s)** Wallonie-Bruxelles, ET Certificat de gestion

**Type de formation** [Alternance PME](#)

## ORGANISATION

**Durée** 2 ans + 1 année préparatoire éventuelle

**Horaire** En soirée et/ou le samedi. Mais dans certains cas, des cours peuvent être donnés en journée.

**Début** Septembre

**Coût** 325 € par an - Coût réduit : Gratuit pour chercheur d'emploi bruxellois inoccupé à temps plein (attestation A15 de moins de 2 mois obtenue via votre compte My Actiris) ou personne émargeant au CPAS (attestation de prise en charge par le CPAS) -

## CONDITION D'ADMISSION

**Prérequis administratifs** Avoir 18 ans accompli au 31/12 de l'année d'inscription ou avoir satisfait à l'obligation scolaire à cette date **et** répondre à l'une des conditions ci-après:

- Ou** 4ème année réussie en secondaire général, technique ou artistique;
- Ou** CESI;
- Ou** 6ème année secondaire professionnelle réussie (soit le CE6P, soit le CQ6P);
- Ou** Certificat d'apprentissage;
- Ou** Examen d'admission.

Les ressortissants étrangers hors union européenne doivent satisfaire aux exigences légales de séjour en Belgique.

Il est éventuellement possible de conclure une convention de

## Remarques

stage entre le 1er janvier et le 30 avril pour les candidats non inscrits pour l'année académique en cours, mais ayant déjà un patron formateur en vue.

Le but est de permettre aux candidats de démarrer leur formation sans attendre le début de l'année académique suivante.

Pour ce faire, il y a lieu de contacter le délégué à la tutelle qui :

- S'assurera que le candidat est dans les conditions pour suivre la formation choisie

- Fera signer une promesse d'inscription aux cours pour l'année académique suivante.

Les chercheurs d'emploi indemnisés s'informeront préalablement des implications inhérentes à leur statut.

## EN PRATIQUE

### Pour s'informer et postuler

Consultez les modalités d'inscription sur [le site de l'organisme](#). La période d'inscription se situe entre début mai et le 31 octobre.

### Pour s'informer uniquement

Rencontrez un délégué à la tutelle pour toutes questions relatives aux stages ([voir les permanences](#)).

## Organisme

### Efp - Sfpme : Chef d'Entreprise

Rue de Stalle 292b

1180 Uccle

Tél: efp 0800 85 210

<http://www.efp-bxl.be>

